

Initiatives ministérielles

● (1605)

Ainsi donc, la politique du gouvernement de favoriser les billets à faible prix en espérant favoriser le transport aérien vers les régions éloignées est fautive. Cette politique favorisera plutôt les routes à courte distance ayant un fort trafic, comme Montréal-Toronto. Ce sont des destinations qui vont être avantagées, mais à quel prix? Ce sont encore les gens des régions éloignées qui vont payer ça, à tour de bras encore, comme si on n'en avait pas assez de payer comme ça.

Les circuits Montréal-Toronto sont fortement achalandés par les gens d'affaires et les opérations de vols nolisés aussi. Cela favorise ces gens-là.

Le projet de loi C-32 ne sert qu'à écraser davantage les régions, à isoler encore davantage les régions éloignées. C'est encore un peu cela. C'est la coquille finalement dans ce fameux projet de loi qu'on essaie de nous passer, parce que tout le reste n'a aucun rapport avec ça. Donc, c'est la coquille qui n'a pas d'affaire dans le projet de loi C-32. C'est tout. On a foutu une coquille là pour embêter tout le monde. On avait quelque chose à passer. L'été approche et on en profite, on glisse.

Le Bloc québécois pense qu'il faut favoriser ces services de transport en région. Le gouvernement manque une belle chance de mettre en place un système de tarification qui aurait pu favoriser le transport en région, une belle chance pour le gouvernement libéral de prouver une bonne fois qu'il travaille pour les régions. Naturellement, les libéraux sont à la hauteur d'eux-mêmes.

Les régions ont suffisamment souffert de la déréglementation du transport aérien. Il est temps de rétablir la situation et de partager les coûts du transport en région entre les régions éloignées et les régions urbaines. C'est cela l'équité.

Je conclus, monsieur le Président. Actuellement, les régions sont fortement défavorisées au niveau des coûts du transport, ce qui mine leur développement et en fait des citoyens de seconde zone.

[Traduction]

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur le projet de loi.

Je représente une région qui compte beaucoup de producteurs de tabac. Je tiens à dire qu'ils sont assez favorables au projet de loi car il rationalisera une industrie qui a subi beaucoup d'attaques dans le passé et qui saura mieux vers quoi elle se dirige.

Je veux parler d'une partie du projet de loi en particulier. Je suis la question de très près. Le projet de loi parle notamment de la transformation du tabac et il définit ce qu'est un transformateur et ce qu'est un fabricant.

À la page 60 du projet de loi, à l'article 16, on définit la fabrication du tabac en ces termes: «Toute activité, sauf l'agriculture, liée à la fabrication ou à la transformation au Canada du tabac ou de produits de tabac». Cela peut s'appliquer à presque n'importe qui, y compris à la personne qui fabrique des boîtes de carton ou à celle qui fabrique la peinture qui entre dans la fabrication des boîtes de carton qui contiennent du tabac.

En fait, il y a un fabricant de la région de Haldimand—Norfolk, que je représente, qui est touché par cette surtaxe. Ce n'est pas un fabricant de cigarettes. Il n'a rien à voir avec le problème de la contrebande. C'est un fabricant indépendant qui n'a aucun lien avec les trois grands. En présentant cette mesure législative, le gouvernement voulait non seulement réduire les taxes pour essayer d'enrayer le problème de la contrebande, mais aussi imposer une surtaxe pour s'en prendre aux trois grands fabricants qu'il soupçonnait d'être mêlés, de façon très lointaine peut-être, à ce problème de contrebande.

Cette petite entreprise indépendante, qui transforme du tabac, ce qui veut dire qu'elle l'achète de la commission du tabac, le met en ballots et en exporte la plus grande partie à l'étranger, n'a rien à voir avec le problème de la contrebande. Pourtant, à cause de la façon dont cette mesure législative est conçue, elle est touchée par cette surtaxe.

● (1610)

Je demanderais au ministre des Finances d'examiner la situation dans laquelle se retrouvent ces petites entreprises et de voir ce qui peut être fait pour alléger leur fardeau fiscal. Elles doivent faire concurrence aux autres entreprises sur le marché mondial et je ne vois pas pourquoi elles devraient être pénalisées par cette mesure législative.

Je crois que le gouvernement ne cherchait pas à pénaliser ces petites entreprises en présentant ce projet de loi, mais c'est malheureusement ce qui est arrivé. Je prie donc instamment le gouvernement aujourd'hui de faire quelque chose pour corriger la situation.

En terminant, je dirai que, de façon générale, j'appuie le projet de loi C-32. Je crois qu'il aidera le gouvernement à atteindre le but visé, c'est-à-dire à régler le problème de la contrebande.

Les quelque 200 kiosques à tabac qu'on pouvait trouver dans la circonscription de Haldimand—Norfolk et dans la réserve des Six-Nations ont disparu, à quelques exceptions près. Je crois donc que ce projet de loi a déjà eu l'effet recherché. Il a montré clairement aux personnes concernées que nous ne tolérerons pas ce genre d'activité. Il a fait beaucoup pour les collectivités, particulièrement pour la réserve des Six-Nations. Beaucoup d'ainés sont venus me remercier pour cette mesure législative. Ils trouvent que ce genre d'activité n'a pas sa place dans la réserve des Six-Nations et ils sont prêts à faire n'importe quoi pour nous aider à cet égard.

Il y a évidemment d'autres aspects du projet de loi que je n'appuie pas, notamment en ce qui concerne la taxe à l'exportation, mais je peux dire que, dans l'ensemble, les producteurs de ma région et moi-même appuyons cette mesure législative.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai quelques observations à faire en plus de ce que j'ai déjà dit lors du débat aux étapes précédentes. Ces observations ont trait aux amendements proposés par le Bloc québécois, l'opposition officielle, concernant la taxe de transport aérien.

Nous nous opposons au projet de loi à cause de la réduction des taxes sur le tabac. Nous appuyons par contre le gouvernement en ce qui a trait aux autres aspects de ce projet de loi omnibus. Nous appuyons en effet les modifications que propose le gouverne-